Help Animals info

MAI 2024

Revue **NUMÉRO 170**

Live Music Day

30 juin 2024 au
Rêve Bivouac
Camp à Wavre

Journées Portes Ouvertes

1er et 2 juin 2024
à Anderlecht

14 et 15 septembre
à Braine-le-Château

AIMERIEZ-VOUS SUBVENIR AUX BESOINS PERSONNELS DE VOTRE ANIMAL PRÉFÉRÉ ?

Dans cette optique, nous vous proposons une formule « parrainage personnalisé » pratique et sympathique : en parrainant votre « chouchou », vous lui témoignez non seulement votre soutien, mais vous devenez surtout sa « bonne étoile » et lui donnez les meilleures chances d'être adopté plus rapidement. Cette idée vous séduit ? Il vous suffit alors de vous rendre auprès de votre organisme financier afin d'y faire établir un ordre de paiement permanent mensuel au compte :

Belfius BE57 0682 0361 3535

[A.S.B.L. HELP ANIMALS]
Rue Bollinckx 203 - 1070 Bruxelles

en prenant bien soin d'y intégrer la communication « Parrainage » (suivie du nom de l'animal concerné). Bien entendu, vous parrainez à la mesure de vos moyens et nous vous enverrons sa photo. Nous vous préviendrons aussitôt que votre filleul(e) aura été adopté(e) et, si vous le souhaitez, vous pourrez alors en choisir un(e) autre.

Votre futur(e) filleul(e) vous en remercie déjà !

N'hésitez pas à nous contacter au 02/523.44.16 pour tout autre renseignement

ISOTHERMOS S.A.
ÉQUIPEMENTS FERROVIAIRES

Matériel pour tramways,
métros et autobus

Par sympathie pour nos amis les animaux.

Rue de l'Orphelinat 44 / 48
1070 Bruxelles Belgique
Tél. 02 / 205.12.11

Sommaire

Le mot de la présidente p.04

Adoptions p.06

Journées portes ouvertes de Braine-le-Château p.09

Adoptions du refuge de Braine-le-Château p.10

Les hypertypes p.12

Donations et testaments p.15

Nos missions sauvetages p.16

Journées portes ouvertes d'Anderlecht p.19

Négligence et maltraitance : un long combat p.20

Good News p.23

Le martyre des chèvres angoras p.24

Rêve Bivouac Camp p.27

Les animaux dans la Constitution belge p.31

Braine-le-Château
HK30224417
10 rue du Bois d'Apechau
1440 Braine-le-Château
T. 02/204.49.50

Ouvert tous les jours de 13h00 à 17h00
(Sauf les dimanches et jours fériés)

Anderlecht
HK30230346
203 rue Bollinckx
1070 Anderlecht
T. 02/523.44.16

Ouvert tous les jours de 13h à 17h,
Samedi de 11h à 12h30 et de 13h à 17h
(Sauf les dimanches et jours fériés)

facebook.com/helpanimals.be
instagram.com/helpanimalsasbl

info@helpanimals.be - www.helpanimals.be

EN VOITURE : Venant de Paris ou plus près, d'Uccle, prendre l'autoroute E19 en direction de Bruxelles. Sortie n° 17 (Anderlecht Industrie). Descendre le ring et se serrer sur la bande de gauche le long des Ets. Viangros. Rouler doucement, la première à gauche est la rue Bollinckx.

LES BUS 73 et 78 : départ gare du Midi, descendre à l'arrêt "boulevard International", marcher en direction du ring, traverser au feu et prendre la rue Bollinckx à gauche. Pour le bus 78 (qui ne roule pas le week-end), descendre à l'arrêt Bollinckx.

LE BUS 49 : Entre la gare du Midi et Bockstael. Descendre à l'arrêt "Digue du Canal", prendre la correspondance bus 78 ou se diriger vers le boulevard Industriel à gauche direction ring, au 2ème feu rouge prendre à droite puis directement à gauche dans la rue Bollinckx (en face des Ets. Viangros).

LE BUS 74 : Départ arrêts Everard (bd Simonet, Anderlecht) ou gare d'Uccle Stalle, descendre à l'arrêt Digue du Canal. Prendre la correspondance bus 78 ou marcher 10 minutes sur le bd Industriel, puis à droite bd International : la rue Bollinckx est immédiatement à gauche.

RÉDACTION : A. Dumortier, N. Pineau, Ch. De Meyer, F. Wrzoskiewicz, S. Devis, JNJ, D. Verpeut et les équipes de Braine-le-Château et d'Anderlecht.
ÉDITEUR RESPONSABLE : A. Dumortier ,Help Animals asbl rue Bollinckx 203 – 1070 Bruxelles **CRÉATION :** Studio David SPRL
TRADUCTION : G. De Grauwe, L. Baetens, I. Cardon, K. Willaert, G. van Cauwelaert,
PHOTOS : Help Animals ASBL, les équipes de Braine-le-Château et d'Anderlecht, personnel et bénévoles.

www.helpanimals.be

Le mot de la présidente

Stéphanie Devis
Présidente d' HELP ANIMALS

Chers membres et amis des animaux,

Nos prochaines Journées Portes Ouvertes à Anderlecht et Braine-le-Château

C'est avec une grande joie que nous vous adressons ce message, symbolisant une période de convivialité et d'accueil au sein de nos refuges. Nous avons en effet le plaisir de vous convier à nos Journées Portes Ouvertes qui se dérouleront à la fois au **refuge d'Anderlecht les 1er et 2 juin 2024**, ainsi qu'à **Braine-le-Château les 14 et 15 septembre 2024**.

Ces journées spéciales sont bien plus qu'une simple occasion de visiter nos installations et de rencontrer nos adorables compagnons à quatre pattes. Elles représentent également un moment de partage où nous vous accueillerons les bras grand-ouverts, prêts à échanger dans une atmosphère de bienveillance et de bonne humeur.

Nous vous invitons à venir découvrir nos pensionnaires, à partager un moment avec eux et à écouter leurs histoires. Que vous soyez membre de longue date, bénévole dévoué ou simplement amoureux des animaux cherchant à faire une différence, vous êtes tous les bienvenus à nos portes ouvertes. Venez nombreux, apportez votre bonne humeur et laissez-nous vous montrer l'impact positif que nous pouvons avoir ensemble. Vous trouverez toutes les informations dans notre magazine.

Rendez-vous au Bivouac, le 29 juin !

Nous vous convions également à notre soirée à partir de 16 heures au Bivouac, à Wavre. Retrouvez toutes les informations nécessaires dans notre magazine. Nous remercions chaleureusement Julie Taton et son mari Harold de nous offrir cette opportunité de partager une agréable soirée en votre compagnie. Rejoignez-nous nombreux pour partager une soirée agréable dédiée au bien–être animal au Bivouac Chaussée de Bruxelles 427 à Wavre, l'entrée est gratuite.

Venez soutenir Help Animals aux 20 km de Bruxelles

Marquez vos calendriers pour la 44ème édition des 20 km de Bruxelles qui auront lieu le 26 mai prochain. Cette année, c'est bien plus qu'une simple course, c'est l'opportunité de soutenir Help Animals et la cause animale.

Help Animals participera à la course pour dénoncer les pratiques cruelles et encourager les politiciens bruxellois, à la veille des élections, à se positionner en faveur du bien-être de TOUS les animaux. C'est également une manière de défendre leur droit à l'étourdissement avant leur abattage pour la consommation. Bien que cette pratique soit désormais révolue en Wallonie et en Flandre, elle persiste malheureusement à Bruxelles.

En rejoignant notre équipe, vous affirmerez votre engagement en faveur du bien-être animal. Pour participer, envoyez un e-mail à *info@helpanimals.be* et versez 28€ sur le compte BE71 3100 0291 8069 avec la communication : *Participation 20 km de Bruxelles*.

Ils ont besoin de vous !

Nous souhaitons une nouvelle fois vous présenter deux de nos protégés qui rêvent de connaître le bonheur de l'adoption auprès d'une famille qui leur apportera la stabilité et la fidélité qu'ils attendent depuis trop longtemps.

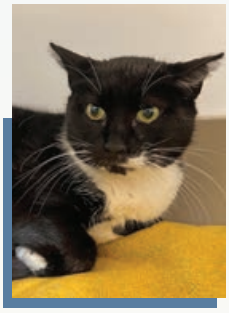

MOUCHY est une petite chatte de 12 ans abandonnée suite à un déménagement. Discrète et timide, Mouchy adore la compagnie des chats mais a besoin de temps et de sérénité pour accorder sa confiance et dévoiler sa douceur auprès d'une personne calme qui saura lui donner toute l'affection qu'elle mérite.

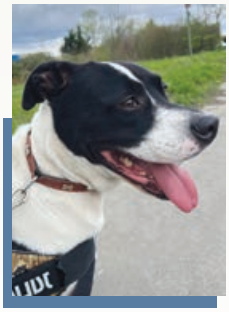

TAÏKO, croisé American Staff de 6 ans, n'a jamais connu la chaleur d'un foyer puisqu'il a toujours vécu attaché à l'extérieur ! Et pourtant, il n'en tient pas rigueur aux humains (petits et grands) à qui il offre sans compter son amour. Athlète à la puissance exceptionnelle, chien à la résilience remarquable, Taïko a besoin d'un maître au dynamisme exceptionnel !

Celui qui lui ferait découvrir les joies de la vie de famille et prendrait le temps nécessaire pour parfaire son éducation et lui permettre de dépenser chaque jour toute son énergie.

Un troisième refuge pour Help Animals

Nous sommes heureux de vous annoncer une nouvelle extraordinaire : Help Animals ouvre prochainement un troisième refuge pour venir en aide aux animaux maltraités et abandonnés. Grâce à votre soutien indéfectible, nous avons pu acquérir un nouveau refuge. Nous sommes profondément reconnaissants envers chacun de nos membres qui a contribué à cette réalisation. C'est grâce à votre générosité sans limite que nous avons pu concrétiser ce projet ambitieux. Nous rendons également hommage à l'une de nos membres, dont la générosité exceptionnelle a permis son acquisition.

Ce refuge supplémentaire représente bien plus qu'un simple bâtiment ; c'est un havre de paix où nous pourrons offrir un foyer aimant et sécurisé à davantage d'animaux abandonnés et maltraités. Cette expansion n'aurait pas été possible sans votre soutien à chacun d'entre vous.

C'est grâce à votre confiance et à votre engagement que nous pouvons continuer à œuvrer pour le bien-être des animaux.

Situé dans une ancienne écurie avec de vastes prairies s'étendant sur plus de 5 hectares, ce troisième refuge offre un environnement spacieux et adapté à nos protégés. Dans un premier temps, nous accueillerons des chats, des chevaux ainsi que des animaux de ferme.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude pour votre soutien continu. Chaque euro que vous nous confiez est investi avec soin pour assurer le bien-être et le bonheur de nos compagnons à quatre pattes. Nous vous invitons cordialement à visiter notre nouveau havre de paix dans la région de Waterloo/Lasne. N'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous, car le refuge est encore en travaux. Merci encore pour votre confiance et votre générosité.

Avancement du projet de rénovation du refuge d'Anderlecht

Encore une bonne nouvelle pour Help Animals : notre dossier pour les travaux dans notre refuge d'Anderlecht a été déposé à la commune. Bien que les procédures urbanistiques prennent du temps, le dossier progresse comme prévu. Je serai heureuse de vous tenir informé des avancées des travaux dans le prochain magazine.

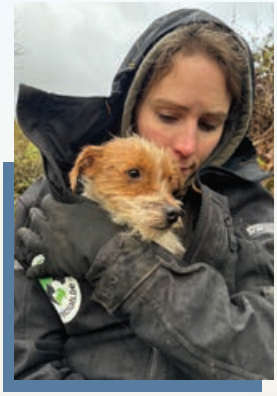

Saisies encore et toujours

Vous avez sans doute été informé(e) par les médias de la saisie choquante impliquant une récidiviste bien connue, la Comtesse Du Monceau. Plus de 300 animaux ont été secourus de cette triste situation. Il est troublant de constater que malgré plusieurs condamnations devant le tribunal correctionnel, la propriétaire continue à nier ses responsabilités depuis plus de dix ans. Pourquoi cette personne n'est-elle pas encore interdite de détention d'animaux ? L'UBEA a rédigé un rapport sur la violation du code wallon du Bien-être animal. Heureusement, le Parquet a décidé de poursuivre la comtesse en justice. Help Animals espère que cette fois-ci, les mesures nécessaires seront prises pour éviter toute récidive future. Cette nouvelle nous rappelle l'importance cruciale de notre travail. C'est dans des moments comme celui-ci que notre engagement envers la protection et le sauvetage des animaux est mis à l'épreuve. Nous ne pouvons rester indifférents face à de telles atrocités. C'est pourquoi nous continuerons à œuvrer sans relâche pour offrir un refuge sûr et aimant à ces animaux maltraités et abandonnés. Pour vous donner une idée, depuis sa création, Help Animals a réussi à secourir plus de 240 500 animaux, les plaçant soigneusement dans des foyers adoptifs où ils ont trouvé chaleur et affection.

À vous tous, chers membres et amis des animaux, nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes vacances d'été. Au plaisir de vous revoir lors de nos prochains événements.

Stéphanie Devis
Présidente

Offrez-leur un nouveau foyer

Accueillir chez soi un animal ne s'improvise pas à partir d'un coup de foudre visuel. Pour être vraiment sûr(e) que vous êtes faits l'un pour l'autre, il est primordial que vous établissiez un contact véritable avec lui (en venant le visiter, le caresser ou le promener régulièrement) car son comportement peut évoluer au fil du temps, mais également varier en fonction de la personne qui le côtoie.

Aussi, nous vous invitons à consulter **notre site Internet quotidiennement actualisé** www.helpanimals.be ou encore à vous informer sur place ou **par téléphone uniquement au 02/523.44.16** auprès de notre dynamique équipe de secrétaires qui vous communiquera avec plaisir toutes les précisions nécessaires sur l'animal avec lequel vous souhaitez partager un beau chemin de vie.

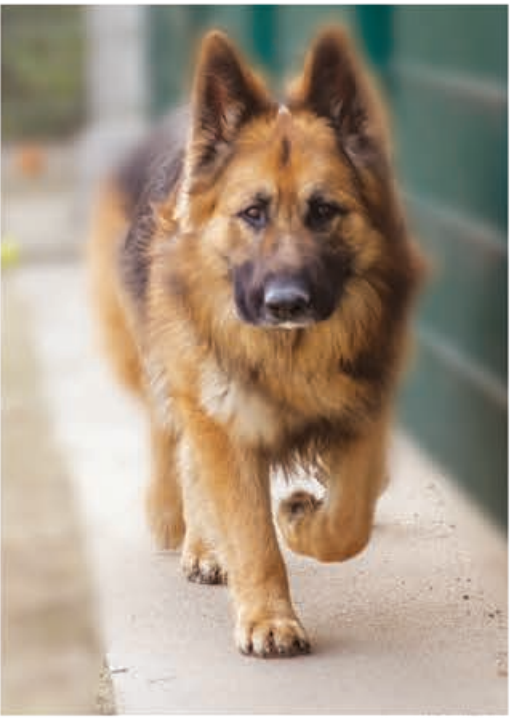

Service de navette pour les journées portes ouvertes des 14 et 15 septembre 2024

Vous pourrez stationner votre voiture le long de la rue de Tubize, à hauteur du carrefour de la rue de la Pottérée.

Venant de l'autoroute vers Mons-Paris, suivez la direction vers Tubize, après la traversée du village de Braine-le-Château, après le COLRUYT et après le petit rond-point, continuez toujours vers Tubize, jusqu'à trouver à votre gauche un vaste bâtiment industriel reconnaissable de loin par sa très haute cheminée : à cet endroit, stationnez votre véhicule le long de la rue de Tubize, et au carrefour avec la petite rue de la Pottérée, se trouvera un drapeau d'HELP ANIMALS, où deux véhicules feront la navette pour vous conduire jusqu'au refuge, ce qui permettra d'éviter trop de circulation sur le chemin du Bois d'Apechau.

JOURNÉES PORTES OUVERTES

DU REFUGE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

SAMEDI 14/09/24 **DIMANCHE 15/09/24**

de 10 à 18H

Visite du refuge | Adoptions | Petite restauration végétarienne et végane
Desserts | Tombola | Bar de l'amitié | Découvertes inattendues...

Renseignements :
Help Animals
02/523.44.16

10, Rue du Bois d'Apechau
1440 Braine-le-Château
02/204.49.50

Parking gratuit au coin de la **rue de Tubize** et de la **rue de la Pottérée**.

Un **service de navettes** conduira les visiteurs au refuge.

LES ADOPTIONS

DU REFUGE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

Stella - Mr VANDEZANDE

Pipo - Mme DEPIESSE

Ornella et Alice - Mme Walravens

Colonia - Mr Ladry

Colibri - Mme Janssens

Choukas et Tourterelle - Mme ARRANZ RIVERA

Denis - Mme VANDERBEKEN

Sam - Mme MORDANT

Rasko - Mme BARTOLONI

Margaux et Lara - Mr ROUSSEAU

Piano - Mme BIERNAUX

Anubis - Mme VINET

Les HYPERTYPES

Souffrir pour plaire ...

Moi, à cause de mon museau écrasé, j'halète au moindre effort. Comme j'peux pas respirer par le nez, je ronfle ! Moi, je peine à me déplacer avec ma dysplasie des hanches… Moi, c'est mon dos trop long qui me fait horriblement souffrir ! Et moi, ma race est sujette aux maladies cardiaques…

Moi, avec mon crâne aplati et mes yeux de « Gremlins », mes canaux lacrymaux sont bouchés ! Et moi qui suis né sans queue, je ne peux pas exprimer mes émotions ! Et vous, vous pensez toujours que ma vie est belle avec mes pattes trop courtes qui m'empêchent de sauter en hauteur ? Ou croyez-vous que mes oreilles recourbées et l'arthrose dans mes articulations m'apportent le bonheur quotidien ?

STOP ! Nous, chiens et chats hypertypés, notre santé est en danger ! Notre vie n'est que souffrance et douleur. À cause de votre foutu culte de la beauté, nous sommes les premières victimes des caprices humains et de la maltraitance silencieuse : des animaux handicapés exclus du bien-être animal ! Et nous ne sommes pas les seuls…

L'hypertype, c'est quoi ?

Un animal dit **typé** ou **bien typé** est un animal représentatif de sa race et qui en possède tous les caractères distinctifs. À l'inverse, les animaux **hypertypés** sont des individus extrêmes au sein d'une race, qui s'éloignent du standard jusqu'à parfois en sortir par leurs caractères morphologiques. Ces animaux sont sélectionnés pour accentuer à l'extrême certains critères distinctifs à la mode (nez écrasé et face aplatie, boîte crânienne large, excès de plis de peau, taille des pattes et des oreilles, longueur des poils, couleur spécifique de la robe, caractères comportementaux, …).
Ce phénomène ne concerne pas seulement le chien ou le chat, mais tous nos animaux domestiques. Il est utile de préciser que, si l'hypertype n'est pas systématiquement synonyme de douleur ou de maladie, parfois, les critères de sélections poussés à l'extrême sont dangereux et peuvent dans certains cas conduire à de la souffrance pour l'animal.

Quelles sont les conséquences pour les animaux concernés ?

On peut clairement parler ici de maltraitance programmée puisque selon des sélections conscientes initiées par l'humain, des chiens et des chats vont montrer des traits physiques, génétiques et comportementaux qui vont affecter de manière importante leur bien-être au quotidien, augmenter leur propension à certaines pathologies et même réduire leur espérance de vie.

Les hypertypes engendrent notamment :

Chez le chien

- Des troubles **respiratoires** (ronflements, essoufflement au moindre effort ou en cas de forte chaleur, …), chez les races brachycéphales à la face aplatie (bouledogues, carlins, boxers, boston terriers, shih-tzu, …).
- Des problèmes **dorsaux** chez les chiens de petite taille (teckels, bassets) au dos trop long et aux pattes trop courtes.
- Des problèmes de dysplasie de la **hanche** chez les grands chiens dont la ligne du dos est trop affaissée (bergers allemands hypertypés).
- Des problèmes **oculaires** (ulcères de la cornée causés par des yeux proéminents), par exemple chez le carlin ou le pékinois hypertypés.
- Des dermatites et inflammations de la **peau** dues à des plis excessifs (sharpeï hypertypé).
- Des problèmes **dentaires** (propension au tartre, encombrement, …) chez chiens brachycéphales et ceux dont la mâchoire est trop petite.
- Des problèmes dans **l'expression des comportements** : parfois, les animaux hypertypés perdent la fonction pour laquelle ils avaient été sélectionnés au départ. Ainsi, des poils trop longs empêchent le setter anglais hypertypé d'exprimer pleinement son aptitude à la chasse.
- Des maladies de la **moëlle épinière** chez le Cavalier King Charles à cause de la réduction du volume de sa boîte crânienne.

Chez le chat

- Des troubles **respiratoires** chez les chats brachycéphales hypertypés très sensibles aux fortes chaleurs (Persans, British et Exotic shortairs, Scottish fold, Sacrés de Birmanie).
- Des problèmes **oculaires** : écoulement des larmes, ulcères de la cornée, infections oculaires.
- Des problèmes de **hanches** et d'**articulations** : les Persans ont des bassins plus étroits que les autres chats, ce qui entraîne des difficultés de déplacement.
- Des problèmes de **communication** entre chats qui résultent de modifications anatomiques chez certaines races dont les caractères morphologiques extrêmes engendrent de l'incompréhension et l'incapacité d'entretenir des interactions sociales normales avec leurs congénères. À titre d'exemples, un chat aux oreilles recourbées (Scottish Fold) exprimera plus difficilement sa peur ou sa colère ; un chat sans queue (Manx) ne pourra pas exprimer ses émotions ni trouver son équilibre quand il saute ; un chat à la face écrasée (Persan, par exemple) aura du mal à traduire ses émotions avec ses mimiques faciales figées ; un chat aux pattes courtes (Munchkin) ne pourra pas fuir en hauteur en cas de danger ou poursuivre facilement une proie…

Chiens et chats hypertypés peuvent aussi souffrir de problèmes cardiaques et d'obésité, auxquels s'ajoutent, selon les races, des problèmes digestifs, une impossibilité de reproduction naturelle (césarienne), des anomalies vertébrales…

Les hypertypes, revers du culte de la beauté

Pourquoi voit-on de plus en plus d'hypertypes ?
Ce phénomène de mode s'explique par :

- La demande des propriétaires qui craquent pour des caractéristiques attendrissantes « hors-normes » (très petits, très grands…) en reléguant au second plan la question du bien-être de leur animal ;
- Les pratiques contestables de certains éleveurs et clubs de races qui cherchent à obtenir les plus beaux animaux dans les concours ou expositions sans considérer l'hypertype comme une erreur de sélection générant une souffrance pour des animaux qui se vendent vite et cher (plus ils exagèrent leur morphologie de base, plus le chien ou le chat a du succès) ;
- La demande du grand public et des juges en expositions qui récompensent certains animaux extrêmes en type dans les concours ;
- L'utilisation dans les publicités et les médias d'animaux hypertypés.

Quelles en sont les répercussions sur les propriétaires ?

Les conséquences se répercutent également sur le propriétaire qui peut se voir contraint d'apporter des soins à vie et de recourir à des chirurgies coûteuses pour son animal. Programmées ou imprévues, la répétition de ces dépenses représente un coût difficilement supportable pour les maîtres. Les animaux hypertypés ont donc plus de risques d'être abandonnés en refuge, notamment en raison des possibles handicaps physiques ou comportementaux nécessitant des soins coûteux.

Comment lutter contre ce phénomène ?

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour protéger et respecter la santé, l'intégrité et la dignité des animaux. Il s'agit ici de responsabiliser chaque acteur concerné par différentes mesures :

- Grâce aux vétérinaires, sensibiliser les propriétaires d'animaux de compagnie contre les problèmes engendrés par les hypertypes ;
- Former prioritairement les éleveurs, clubs de races et juges qualifiés dans les concours à la nécessité de respecter la santé et le bien-être des animaux pour exclure les traits problématiques excessifs des compétitions ;
- Mieux informer les propriétaires sur le rôle qu'ils jouent en achetant des chiens et chats hypertypés.
- Sensibiliser le grand public à l'utilisation des chiens et chats hypertypés dans la publicité, les films, et autres médias.

Mais surtout, légiférer pour interdire leur élevage : en 2022, la Norvège a interdit l'élevage du bouledogue anglais et du Cavalier King Charles, et les Pays-Bas devraient bientôt interdire la possession de chiens ou chats hypertypés dont la morphologie affecte la santé.

Actuellement, la Belgique tarde encore à se prononcer clairement à ce sujet : seuls l'élevage et la détention du Scottish fold y sont désormais illégaux. Mais au sein des Conseils du Bien-être animal des 3 Régions de notre pays, les débats concernant l'interdiction et la reproduction de races hypertypées chez les chiens et chats brachycéphales sont toujours en cours.

Les espèces destinées à l'élevage et à l'alimentation

L'hypertype ne se limite pas aux animaux de compagnie, il concerne également les espèces destinées à l'élevage et l'alimentation. Ici, ce ne sont pas des critères d'esthétique qui sont pris en compte mais une volonté d'optimiser les performances des espèces.
Volailles ou bovins, dans un souci unique de rentabilité, sont victimes de pratiques de sélection génétique dangereuses pour leur santé et leur bien-être : l'exemple de la race bovine blanc bleu belge en est une preuve flagrante…

La race bovine blanc bleu belge

Exclusivement élevés pour la production de viande, ces animaux sont facilement reconnaissables à leur masse musculaire très impressionnante. Ce caractère morphologique est dû à une hypertrophie musculaire obtenue par sélection génétique dans le but d'augmenter leur rentabilité. Les mâles atteignent aisément plus de 700 kg à l'âge de deux ans. Cette race a une valeur bouchère exceptionnelle. Elle présente le taux de rendement à l'abattage le plus élevé de toutes les races bovines.

Mais les consommateurs de blanc bleu belge sont-ils conscients de la souffrance qui se cache dans leur steak ? Ces manipulations ont des conséquences néfastes pour les animaux : parmi d'autres problèmes, les pratiques courantes incluent des césariennes obligatoires lors des accouchements, l'apparition de pathologies cardiaques et respiratoires, ainsi que des fragilités osseuses.
C'est cette souffrance qui a conduit la Suède, au nom du bien-être animal, à interdire dans les années 1990 la reproduction de vaches de race blanc bleu belge sur son sol !

Les poulets de chair et les dindes en sont également victimes. Pour ces deux espèces de volailles, la sélection d'animaux de gros gabarit et à croissance rapide a des conséquences néfastes : les oiseaux souffrent d'un déséquilibre de la masse corporelle aboutissant à des difficultés de déplacement, des boiteries, voire des fractures.
Aujourd'hui, les poulets de chair atteignent leur poids d'abattage en 35 jours, c'est-à-dire deux fois plus rapidement qu'il y a 30 ans. Leurs pattes fléchissent sous le poids surdimensionné du corps. Conséquence : ils souffrent de douloureuses déformations des pattes ou de paralysie. Dans le pire des cas, ils peuvent à peine marcher et ne se déplacent qu'en rampant. Certains meurent de faim et de déshydratation car ils n'arrivent tout simplement pas à se rendre aux points d'eau et de ravitaillement.

Déplorons enfin que cette réflexion génétique s'applique aussi aux ***chevaux :*** des races telles que les Pur-sang arabes, les Quarter Horses, les Welshs, et les Frisons souffrent, elles aussi, d'hypertypes.

Anne Dumortier

HelpAnimals.be ASBL VZW

Vos dons sont notre **unique** soutien !

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €

Belfius BE57 0682 0361 3535 ING BE71 3100 0291 8069

Donations & testaments

Pensez aux animaux en rédigeant votre testament

Depuis 1981, l'association sans but lucratif (ASBL) Help Animals vient en aide aux animaux les plus déshérités et promeut jour après jour le bien-être de tous les animaux. Fort de l'agréation de notre refuge par le Ministère de l'Agriculture (loi de 1986 sur la protection et le bien-être des animaux), l'administration fiscale nous a également accordé le bénéfice d'une fiscalité plus avantageuse.

Nous ne percevons aucune subvention étatique. Notre refuge est exclusivement soutenu par vos généreuses contributions (dons, donations et legs).

A. Dons

Vos dons spontanés, aides ponctuelles, peuvent être effectués sous diverses formes : espèces, virements bancaires ou même, en nature (ex. objets matériels, nourriture, fourniture pour animaux,...). Pour ce qui est des dons financiers, nous vous fournirons un attestation fiscale vous permettant de les déduire de votre revenu imposable.

Il vous est aussi possible de nous soutenir par un acte de donation de votre immeuble. Ceci se passera obligatoirement par un acte reçu, devant notaire. Plus d'informations sont disponibles en nous contactant à l'adresse ci-dessous : successions@helpanimals.be ou par un rendez-vous chez le notaire de votre choix.

B. Legs

Vous pouvez aussi (et surtout) nous soutenir en rédigeant un testament en notre faveur ("legs"). Grâce à notre statut fiscal, Help Animals bénéficiera d'un tarif réduit à titre de droits de successions. Pour vous donner une idée, voici, ci-dessous le tarif dont nous bénéficions dans chaque Région:

Région de Bruxelles-Capitale	7%
Région wallonne	7%
Région flamande	0%

En toute circonstance, n'hésitez pas à vous renseigner chez le notaire de votre choix (www.notaire.be). Ce dernier saura adapter son conseil, en toute indépendance et toute objectivité, en fonction des circonstances et de votre situation personnelle comme familiale. Par ailleurs, il vous conseillera quant à la forme et la manière d'établir votre testament.

Les dons et legs sont absolument indispensables pour la survie de Help Animals car ce sont eux qui nous permettent de disposer des moyens financiers nécessaires pour poursuivre notre combat quotidien inlassable en faveur des animaux.
Nous vous rappelons que Help Animals est dirigé par un conseil d'administration actuellement composé de 6 membres indépendants et non rémunérés.

Pour tout renseigment plus précis concernant votre succession, n'hésitez pas à nous poser vos questions par mail, à l'adresse suivante: ***successions@helpanimals.be***

David Verpeut

NOS MISSIONS SAUVETAGES

D'ABORD, IL Y A LES CHIFFRES. ALARMANTS. AFFOLANTS. CRUELS.

Saisies et prises en charge, à l'initiative d'**HELP ANIMALS**, en solidarité avec d'autres S.P.A. ou sur demande de l'Unité du Bien-Être Animal des 3 Régions, entre novembre 2023 et mars 2024, nous avons contribué au sauvetage de plus de **900** animaux repartis entre differentsrefuges.

Derrière ces chiffres inhumains, il y a des êtres vivants sensibles en danger de mort. Négligés. Exploités, maltraités, martyrisés, si souvent. Condamnés au sinistre sort d'objets jetables.
Imaginez un instant : plus de **900** animaux défilant sous vos yeux pour implorer votre aide !
Plus besoin d'imagination, puisque la réalité a largement dépassé la fiction : ceux qu'on appelait leurs « maîtres » ou leurs « propriétaires » ont choisi délibérément de franchir les frontières de l'immonde.
Que leur demandaient-ils, ces animaux ? De respecter leurs besoins et leurs droits d'êtres sensibles, tout simplement : manger et boire à satiété, avoir un abri digne de ce nom, être soignés et vivre dans des conditions décentes. D'arrêter d'être traités comme de simples marchandises réduites à satisfaire les caprices des humains et à leur procurer un gain immédiat. Ah oui, d'être aimés, aussi… Bref, les mêmes besoins et droits que les nôtres !
Aujourd'hui, passées de l'ombre à la lumière, **360** de ces victimes de l'inconscience et de la cruauté humaines ont trouvé refuge, amour et dignité chez **HELP ANIMALS.**

ENSEMBLE, BATTONS LA MALTRAITANCE.

CRÉONS UN MONDE OÙ LES ANIMAUX NE SONT PAS DES PRODUITS DE CONSOMMATION !

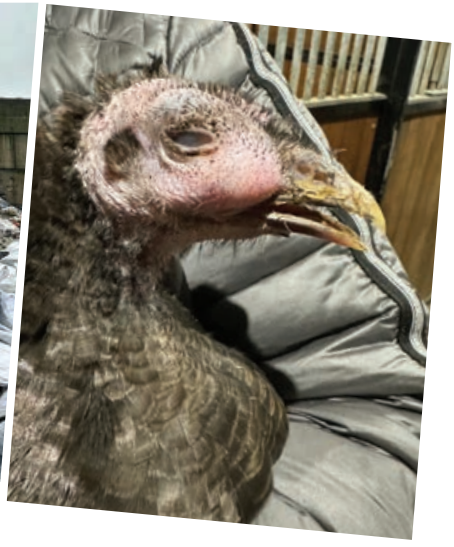

Membres donateurs

VOS AVANTAGES FISCAUX

★ MEMBRE **ADHÉRENT** 15€

★★ MEMBRE **SYMPATHISANT** 25€

★★★ MEMBRE **PROTECTEUR** 60€

★ MEMBRE **À VIE** 250€

À l'exception de la cotisation "membre à vie", aucune de ces cotisations n'est déductible de vos impôts ! Ainsi, pour que les dons que vous nous accordez généreusement puissent être effectivement déductibles de vos impôts, il faut qu'ils atteignent sur une année un montant minimum de 40,00 euros (hors cotisation). Dès lors, si vous effectuez plusieurs paiements sur un même versement (à savoir, par exemple : cotisation, don, calendrier, animaux 3ème âge,...), il est très important de bien y spécifier le montant que vous désirez attribuer à chacune des opérations concernées.

En effet, depuis que nous avons reçu l'agréation du Ministère des Finances, nous avons parfois été confrontés à quelques difficultés car il arrivait que des membres aient globalisé tous leurs paiements réalisés sur une année alors que certaines catégories d'entre eux ne pouvaient être déductibles (tels que cotisation, calendrier,...). Comme vous le savez, nous ne sommes pas subsidiés : cette agréation accordée par l'État nous permet donc de recevoir plus de dons. Il faut que cela soit un avantage « réciproque », aussi bien pour vous que pour nous : alors que vous bénéficiez d'une réduction d'impôts toujours bienvenue, nous espérons de notre côté recevoir des dons de valeur plus importante afin de nous permettre de mieux assumer tous nos frais toujours plus élevés.

helpanimalsasbl helpanimals.be

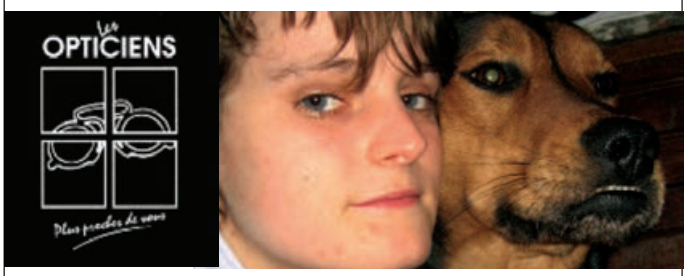

OPTICIEN C.VANDEN HEUVEL
SPÉCIALISTE VARILUX
Avenue du Duc Jean 30 [Parking aisé]
1083 Bruxelles Tél. 02 426 47 62

TRIBEL METALS
VIEUX MÉTAUX
Rue Saint-Denis 158/162 - 1190 Bruxelles
TÉL. +32-2-346 39 39 **FAX** +32-2-346 68 60
WWW.TRIBEL.BE

HelpAnimals.be
ASBL
VZW

SAMEDI
01/06/24
DIMANCHE
02/06/24
de 10 à 18H00

JOURNÉES PORTES OUVERTES
DU REFUGE D' ANDERLECHT

Visite du refuge | Petite restauration végétarienne
Bar de l'amitié | Desserts | Tombola
Adoptions et rencontres avec nos protégés ...

Renseignements :
02/523.44.16

203, Rue Bollinkx
1070 Anderlecht

Négligence et maltraitance : un long combat

Le nombre de saisies effectuées par nos équipes a hélas battu tous les records ces dernières années, passant notamment de 89 animaux pris en charge en 2022, à 594 animaux en 2023 ! Vous l'avez d'ailleurs peut-être remarqué en parcourant notre revue : qu'ils soient chats, chiens, chevaux ou même poules, encore beaucoup trop d'animaux souffrent de négligence ou de maltraitance infligée par leur maître.

Mais alors, qu'est-ce exactement que la négligence et la maltraitance ? Comment les distinguer ? Et surtout, comment réagir et qui contacter si l'on en est soi-même témoin ? Car comprendre ces deux concepts et savoir comment agir en cas de constatation devient aujourd'hui essentiel pour préserver le bien-être des êtres vulnérables qui partagent nos vies…

La maltraitance animale est définie comme un acte délibéré de la part du tortionnaire. Maltraiter un être vivant, c'est lui infliger **volontairement** de la douleur, de la souffrance, ou de l'inconfort. Cela inclut les actes de violence physique comme donner des coups et blessures, la violence psychologique comme les menaces, mais aussi la privation intentionnelle de nourriture, d'eau ou de soins. Nous nous rappellerons notamment Pirate, ce bull terrier qui avait été filmé en train d'être frappé violemment à la tête par son maître.

La négligence, elle, résulte d'un manque de connaissances, d'éducation ou de ressources, plutôt que de malveillance. Elle se produit lorsque les propriétaires d'animaux ne donnent pas la nourriture, l'eau ou les soins vétérinaires dont l'animal a besoin pour bien vivre et être en bonne santé. Cela inclut également l'absence de conditions de vie conformes aux besoins de l'animal, ou le manque d'hygiène. Combien de fois ne sommes-nous pas intervenus chez une personne vivant avec des dizaines d'animaux au milieu d'immondices et de déchets ? Dernièrement encore, nous avons sauvé des bichons maltais qui vivaient à 27 avec leur maîtresse dans une superficie de 20m².

Dans cette dernière situation d'ailleurs, la négligence ne concerne pas que les animaux, mais touche aussi les personnes qui vivent, parfois dans le déni, souvent dans la misère, à leurs côtés.

Aussi, il est important d'agir et de ne pas fermer les yeux. Si vous êtes témoins de maltraitance ou de négligence envers un ou plusieurs animaux, voici ce que vous devez faire :

- Récoltez un maximum d'informations sur la situation : adresse exacte, nom du propriétaire, nombre d'animaux concernés, races, état général de santé des animaux, etc.
- Prenez si possible, mais sans vous mettre en danger, des photographies et/ou vidéos des animaux pour appuyer votre témoignage. Ces documents seront nécessaires aux inspecteurs afin d'ouvrir une enquête.
- En cas d'urgence vitale pour l'animal, contactez les services de police en demandant à parler à un référent Bien-être animal. De plus en plus de zones de police mettent en place ces inspecteurs formés et informés de la législation en cours et des procédures en place en la matière.

- Sinon, contactez le Bien-être Animal de la Région concernée : chaque Région en Belgique dispose d'une cellule spécifique dédiée à cette problématique et composée de vétérinaires inspecteurs agréés :

RÉGION DE BRUXELLES :

Bruxelles-Environnement - **Tel. :** 02 775 75 75
E-mail : info@environnement.brussels
https://environnement.brussels/thematiques/bien-etre-animal/porter-plainte-en-cas-de-negligence-ou-de-maltraitance-animale

RÉGION WALLONNE :

SPW – DGARNE - **Tel. :** 081 33 60 50 ou 1718
E-mail : ubea.dgarne@spw.wallonie.be
http://bienetreanimal.wallonie.be/home/plaintes.html

RÉGION FLAMANDE :

DIERENWELZIJN - **Tel. :** 02 552 66 00 ou 1700
E-mail : dierenwelzijn@vlaanderen.be
https://www.vlaanderen.be/nl/natuur-en-milieu/dieren/melden-van-verwaarloosde-mishandelde-dieren

Une fois qu'une situation de maltraitance ou de négligence est signalée et vérifiée, les autorités pourront alors programmer un contrôle :

- En cas de constat de négligence légère, les inspecteurs pourront obliger le propriétaire à faire le nécessaire pour se mettre en règle. Ils organiseront une deuxième, voire une troisième visite pour s'assurer de la bonne mise en place des instructions données.

- En cas de maltraitance ou de négligence grave, les autorités pourront décider de confisquer (« saisir ») immédiatement l'animal afin de le protéger. C'est à ce moment-là que les refuges interviennent : ils prendront en charge les animaux saisis pour les mettre en sécurité dans leurs structures, et leur donner les soins nécessaires.

- Une fois le ou les animaux saisis, la ministre du Bien-être animal de la Région concernée (ou le bourgmestre de la commune concernée par la saisie) aura soixante jours pour rendre sa décision : les remettre au propriétaire sous certaines conditions, ou en céder la propriété aux refuges d'accueil.

- Évidemment, c'est cette dernière option que nous espérons recevoir à chaque fois, rivés à notre téléphone ou derrière notre ordinateur. Car nous craignons bien trop que ces victimes innocentes, renvoyées chez elles, revivent le même calvaire. Heureusement, la plupart du temps, les animaux sont confiés définitivement aux refuges, et c'est à ce moment-là que nous pouvons, enfin, chercher une nouvelle famille à ces malheureux, pour avoir le bonheur ultime de leur offrir un nouveau départ…

Nadège PINEAU
Responsable opérationnelle

Quand l'art soutient la cause animale...

À l'occasion de la première journée de musique entièrement dédiée à la cause animale, nous avons eu le plaisir d'être soutenus par 3 talentueux artistes belges : Denis Meyers, Arnaud Kool et Sébastien Alouf, qui ont généreusement contribué à notre cause en créant de magnifiques sérigraphies 100% Help Animals.

Denis Meyers est graveur, graffeur, et surtout peintre belge de renom. Sa passion pour l'art urbain l'a amené à créer la plus grande œuvre urbaine éphémère d'Europe, à Ixelles, sur pas moins de 20.000 mètres carrés de murs.

De son côté, **Arnaud Kool** partage son travail entre le graffiti, les interventions urbaines et la recherche artistique en atelier. Il a notamment collaboré avec une célèbre marque belge de maroquinerie pour laquelle il a aménagé un espace au très pointu Dover Street Market de Londres.

Quant à **Sébastien Alouf**, il a développé un univers artistique diversifié allant de la photographie au film, en passant par la peinture, la sculpture, les collages et la céramique. Formé au Kent Institute of Arts & Design (Royaume-Uni) et à l'INSAS, il aime à déconstruire ce qui semble bien formé. Son travail remet en question les normes sociétales avec une pointe d'ironie naïve, nous laissant toujours des impressions stimulantes. C'est donc avec un immense honneur que nous vous présentons ces incroyables sérigraphies au prix de 100€ chacune, dont la vente est intégralement versée à notre association.

Ces trois œuvres uniques, à édition limitée, sont chacune numérotées par les artistes eux-mêmes.
Ne manquez pas l'occasion de posséder l'un de ces chefs-d'œuvre : en achetant ces œuvres, vous n'acquerrez pas seulement une pièce d'art unique, mais vous contribuerez également au bien-être animal.

Les sérigraphies sont en vente au refuge d'Anderlecht.

Nadège Pineau
Responsable opérationnelle

Denis Meyers

Arnaud Kool

Sébastien Alouf

ASBL VZW
HelpAnimals.be

Vos dons sont notre ***unique soutien !***

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €

Belfius BE57 0682 0361 3535 ING BE71 3100 0291 8069

GOOD NEWS

La demande de caractéristiques telles que les museaux courts, les grands yeux et les plis cutanés excessifs a donné lieu à des élevages extrêmes et malsains. **La Protection Animale Danemark lance une campagne contre ce type d'élevage, dénonçant les souffrances infligées aux chiens pour des traits de beauté excessifs.** Ces animaux avec ce type de caractéristiques souffrent de problèmes de santé graves. La campagne informe sur les conséquences de l'élevage non éthique et demande une législation plus stricte pour réguler l'élevage de chiens « hypertypes ».

Moby est de retour sur le devant de la scène et a annoncé que tous les bénéfices de sa tournée seront reversés à des organisations européennes de défense des droits des animaux. Militant végan depuis 30 ans, l'artiste privilégie la cause animale et a déjà reversé les profits d'un précédent album à des associations de protection animale. Son engagement se reflète dans ce retour musical marquant ! Et ça, on adore !

Le comité de l'Initiative Citoyenne Européenne poursuit la Commission européenne en justice pour ne pas avoir tenu sa promesse d'interdire l'élevage en cage, malgré le soutien massif et scientifique en faveur de cette interdiction. L'action, appelée « End the Cage Age » vise à forcer la Commission à présenter rapidement des propositions législatives et à ouvrir son dossier sur l'initiative citoyenne. Environ 300 millions d'animaux souffrent encore dans des cages en dépit du consensus public pour les interdire. La Commission, initialement sur le point de proposer une interdiction, semble avoir reculé sous la pression du lobby agricole.

La commission de la Constitution de la Chambre a approuvé l'inscription du bien-être animal dans la Constitution, soumettant toutefois la proposition à un avis juridique avant sa présentation en séance plénière. Le texte a été adopté à l'unanimité, moins trois abstentions, et vise à inclure une protection et un bien-être pour les animaux en tant qu'êtres sensibles dans la Constitution. Cette initiative, déjà validée par le Sénat, marque un pas important vers la reconnaissance formelle du bien-être animal en Belgique. Prochaine et dernière étape : la Chambre des représentants !

LE MARTYRE DES CHÈVRES ANGORAS

Le cachemire, l'angora, le mohair sont des matières bien connues dans le monde du textile. Elles sont réputées pour leurs qualités de douceur et de chaleur, parfaites pour se protéger du froid. Malheureusement, les fibres qui les composent sont issues de la tonte d'animaux dont la souffrance a déjà été dénoncée à plusieurs reprises par de nombreuses associations de protection animale.

Ces révélations ont fait réagir certaines grandes marques qui, dans un premier temps, se sont engagées à se montrer attentives au bien-être animal auprès de leurs sources d'approvisionnement et, dans un deuxième temps, suite à de nouveaux reportages accablants, ont décidé de ne plus intégrer le mohair ou le cachemire dans la fabrication de leurs articles. C'est le cas des groupes H&M, Inditex et Arcadia, entre autres. Toutefois, ceux-ci ne représentent qu'une petite part du marché mondial. Si cette attitude constitue indéniablement une avancée significative au niveau du bien-être animal, elle est loin d'être suffisante et le combat continue. Pour mener à bien ce combat, le moyen le plus efficace est de diminuer sensiblement l'intérêt des consommateurs pour ce genre de produits, et même de ramener la demande à zéro.

Évidemment, le mieux et le plus radical serait d'en interdire légalement la commercialisation. Illusion, illusion…

Angora, cachemire, mohair…

Le point commun entre ces laines précieuses est que toutes sont issues de la tonte d'animaux, chèvres et lapins.

- **Le cachemire**

  Il provient de la « chèvre cachemire » aussi appelée « chèvre du Tibet ». La Chine et la Mongolie couvrent près de 80 % du marché mondial. Maltraitées, les chèvres sont dépouillées de leur précieux sous-poil dans la douleur sans aucun égard pour leur survie.

- **L'angora**

  Cette fibre soyeuse n'est pas issue de la chèvre angora, comme beaucoup l'imaginent, mais bien du lapin angora. Soumis au supplice de l'arrachage des poils à vif, jusqu'à quatre fois par an, les pauvres lapins crient de douleur. Enfermés dans de minuscules cages, ils ne survivent généralement que deux à trois ans dans de telles conditions. Près de 90 % de la production mondiale d'angora proviennent de fermes d'élevage chinoises.

- **Le mohair**

  Fruit du pelage des « chèvres angoras », la production mondiale est essentiellement issue des élevages situés au Lesotho (pays entièrement enclavé dans le territoire de l'Afrique du Sud) et des États-Unis, principalement au Texas. En plus des mauvais traitements liés à la tonte, le plus souvent réalisée à l'aide de peignes métalliques qui entraînent de graves blessures, les chèvres sont ensuite exposées aux intempéries. Dépourvues d'une couche de graisse isolante sur le corps, par milliers, elles meurent de froid ou de maladie, de pneumonie notamment.

Des preuves accablantes

Les différentes enquêtes réalisées en infiltration dans différents élevages par la très puissante association « Peta » ont révélé le sort dramatique de milliers de chèvres angoras.
Un reportage réalisé en 2018 dans une douzaine d'élevages situés au Lesotho, premier producteur mondial de mohair, montre clairement les atrocités dont elles sont victimes. La tonte est une opération particulièrement stressante pour les chèvres dont l'attitude devant le danger est généralement la fuite. Plaquées violemment au sol, elles hurlent de peur d'abord et de douleur ensuite. Payés au nombre de tonte, les ouvriers ne prennent aucune précaution à l'égard des animaux. Armés, parfois de tondeuses électriques, souvent de peignes métalliques, avec brutalité, ils tondent les chèvres dont les pattes sont encordées ou immobilisées par le poids du tondeur lui-même. Les animaux blessés, en panique, sont ensuite « évacués » sans ménagement et surtout sans soins. Peu d'entre eux survivent.

Face à ces insupportables images, certaines grandes enseignes textiles ont pris la décision d'éliminer le mohair de leur production.

Entre avril 2022 et février 2023, l'association « Peta » a tourné de nouvelles images, toujours aussi intolérables, dans des élevages de chèvres cachemires situés en Mongolie, cette fois.

L'un d'entre eux a, par ailleurs, des liens étroits avec des grandes marques de luxe (Dior, Vuitton, Hermès…).

Les chèvres sont immobilisées par des ouvriers, leurs poils sont arrachés à vif. Elles sont martyrisées (ce cruel « traitement » peut durer jusqu'à une heure) avant d'être jetées sauvagement à l'autre bout du local avec d'épouvantables plaies ouvertes qui ne font l'objet d'aucun soin.
Les chevreaux sont castrés par arrachage à la main, sans aucun antidouleur, ni soin quelconque !
La plupart des chèvres meurent de froid ou de maladie, seules les plus fortes survivent pour subir de nouvelles tontes quelques mois plus tard.

Conclusion

Le mythe du cachemire et du mohair « éthiques et responsables » est une véritable supercherie. Il ne tient qu'aux consommateurs de se priver de ces laines ensanglantées, fruits d'une intolérable souffrance animale, pour pousser les grandes marques de luxe et autres à ne plus les utiliser dans les articles qu'ils confectionnent.

Au même titre que la fourrure, produire de tels produits devrait engendrer un sentiment de honte, ce qui, indéniablement, constituerait un pas de plus vers une éradication progressive de la souffrance animale.

Christian De Meyer

Qu'est-ce que je laisserai derrière moi sur la Terre ?

Ce 11 décembre, le soleil a brutalement basculé dans un trou noir. Une tornade d'énergie a cessé d'aboyer. Un tourbillon de vie a été balayé par un cancer foudroyant du poumon. Esprit familier du refuge, Kwispel a changé de ciel. Mais pour vous qui lui avez donné des ailes, vous qui avez pris le temps d'éclairer sa solitude au bout de sa laisse sous le soleil et sous la pluie, vous tous qui l'avez soigné, choyé et aimé, il a déjà gagné l'éternité.

Anne Dumortier

Il restera de moi tout ce que j'ai adoré, tout ce que j'ai enduré :
Mon cœur aimant tapi sous ma carapace rebelle
Les ombres pesantes de mon passé de migrant abandonné
Moi, incorrigible indompté, éternel chien perdu sans collier
Moi, tendre voyou, voyageur sans bagages né pour les embrouilles
Moi, tantôt Docteur Jeckyll toutou adoré, tantôt Mister Hyde clébard écorché
Mon âme meurtrie par le mirage des futurs sans lendemain
Ces rendez-vous manqués qui n'ont jamais retrouvé mon chemin
Trois murs carrelés, une haie d'acier pour horizon quotidien
Le cri infernal du silence dans l'ennui angoissant de la nuit
L'écho sans fin des appels à l'aide effarés de centaines d'aboyeurs désespérés
Quelques lointaines images floutées d'adoptions ratées
Mes illusions perdues, moi qui vous ai éperdument attendus
Le bonheur effronté d'arroser chaque matin les gouttes de rosée sur l'herbe fraîche
Mon odeur d'urine ancrée dans les profondeurs de la terre
Mon appétit boulimique de bouffe, de jeux et de vie
L'empreinte ADN de mes courtes pattes gravée sur les trottoirs
1045 matins, 1045 soirs à guetter chaque pas de mes soigneurs dans le noir
Mon nom écrit en majuscules 1045 jours et 1045 nuits sur les barreaux de ma cage
Vos milliers de prunelles croisant le feu de mes yeux à travers mon grillage
Tant de balles, godasses, os et jouets esquintés sous mes canines acérées
Le souvenir présent, vivace et joyeux des bénévoles qui ont rallumé des étoiles dans ma vie
La tendresse de toutes vos mains amies qui m'ont apaisé et caressé
Dans mes rêves ultimes de liberté, un arc-en-ciel de 1045 couleurs éclatées
Mes aboiements figés sur le mur du temps.

Belfius BE57 0682 0361 3535 ING BE71 3100 0291 8069

RÊVE BIVOUAC CAMP — 427 CHAUSSÉE DE BRUXELLES, 1300 WAVRE

STAND - FOOD & DRINKS - MUSIC - CHILD FRIENDLY

HelpAnimals.be

ENTRÉE GRATUITE

UN ÉVÉNEMENT DÉDIÉ AU

BIEN-ÊTRE ANIMAL

SAMEDI 29 JUIN 2024

À PARTIR DE 16H00

BIVOUAC

Les heureux

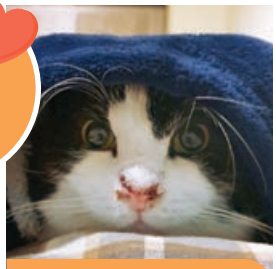
BILLY - Mme Lena PJETRI

ROMY - Mme Anne SCHRYVERS

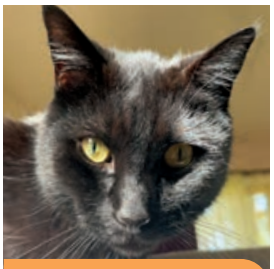
CHARBON - Mme Brigitte ANCIS

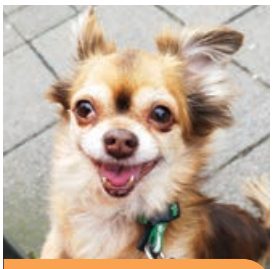
BILLY - Mr Nicolas BOLDIREFF

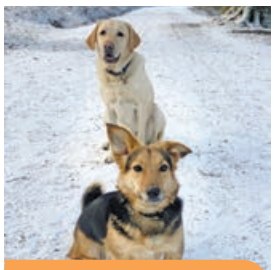
CHARLIE & KENZO
Mme Axelle VAN NUFFEL

Ever - Mme Annick MOSSAY

HUGUETTE - Mme Naoel CHERIF

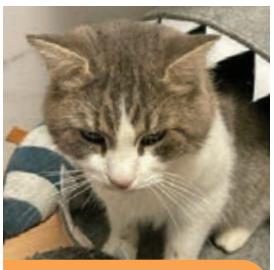
KUNKLE - Mme Aline MATHY

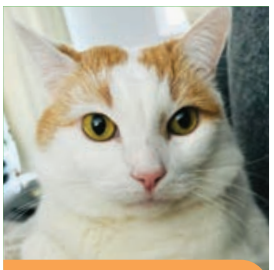
LOKI - Mr Benjamin ANTOINE

Luffy - Mme Marie MARRE

LUNA - Mme Marine WARNENT

MAX - Mr André MEERT

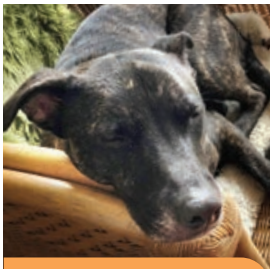
MIRZA - Mme C. BOCKOURT

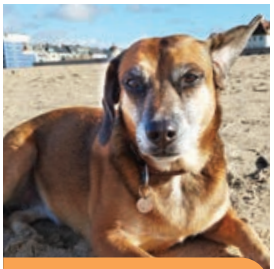
PRUNETTE - Mr Benoit WOUTES

STITCH - Mr Youry SCHOLLEN

Les disparus

ANOUKA - 7 ans et 8 mois
Mr Alphonse PEETERS

BLUE - 1 an et 9 mois
Loic Tor doi

BUZZ - 12 ans et 11 mois
Dirk VAN DEN BREMT

ICE - 15 ans et 2 mois
Mr Julien COLLARD

JADE - 19 ans et 2 mois
Mr Stanisla DROZDOWSKI

JAROS - 14 ans et 3 mois
Mme Sabine FLANDROY

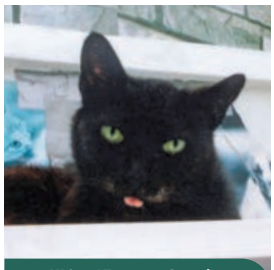
KIA - 15 ans et 9 mois
Mme Stephanie STEENHOUT

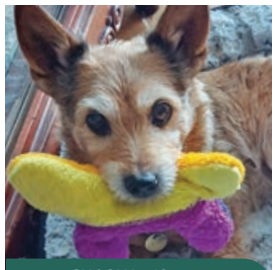
CHARLY - 13 ans
Mme Danielle SCHOPPEN

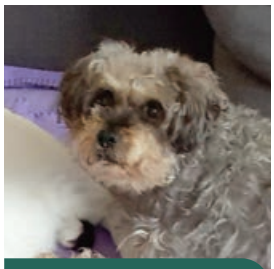
MEME - 18 ans
Mme Catherine MEER

MIA - 16 ans et 2 mois
Mme Rachel HAGGAR

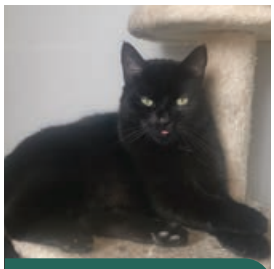
SIMBA - 3 ans et 10 mois
Mme G. SANTOS DE OLIVEIRA

SPARKY - 12 ans et 6 mois
Mme Karen WENDERS

LADY - 13 ans et 2 mois
Mr Arnaud VAUSORT

LA GOURME
CHEZ LES CHEVAUX :
la hantise de beaucoup d'écuries et de cavaliers...

La gourme est une maladie se caractérisant surtout par une atteinte des voies respiratoires supérieures (tête), suite à une infection au germe appelé Streptococcus equi equi.

L'incubation, donc le temps nécessaire à l'apparition des premiers signes, est de 2 à 7 jours, avec de la fièvre à 40 degrés et plus, suivie de la formation d'abcès en périphérie de la tête et souvent dans l'auge, en 3 à 5 jours.
L'excrétion du germe par le malade débute 2 à 3 jours après la première fièvre : avant, le cheval n'excrète pas et doit être placé impérativement en isolement.

La maladie dure 2 à 3 semaines, avec le développement d'une immunité protectrice jusqu'à 5 ans dans la plupart des cas. Contrairement à une idée fort répandue, il est faux de croire qu'un cheval ayant fait sa gourme sera protégé à vie et ne pourrait plus en souffrir. Six semaines après le dernier jetage purulent (nez qui coule), le cheval a probablement terminé sa maladie, mais peut rester porteur asymptomatique (porteur du germe mais sans symptômes, dans 1 cas sur 10).

La mortalité (risque de mort en cas de maladie) est faible, mais la morbidité est très élevée (risque de maladie en cas de contact avec le germe). La contagiosité est elle-même très élevée, par transmission directe (nez à nez par exemple, ou postillons lors de la toux) ou indirecte (via un palefrenier ou du matériel).

Les signes cliniques sont l'abattement, l'anorexie (moins, voire plus d'appétit), un jetage nasal purulent (nez qui coule jaune), des ganglions gonflés et la formation d'abcès (parfois abcès internes, dans le cas d'une gourme non conventionnelle dite « bâtarde »), de la toux, de la dysphagie (le cheval mange mal), une tête et une encolure tendues, des bruits, voire une détresse respiratoire.

Un cheval nouveau venu dans une écurie tombant malade n'est pas forcément à pointer du doigt.
En effet, il pouvait être porteur du germe sans déclarer la maladie avant le stress du déménagement qui a affecté son immunité ou à l'opposé, ne disposant d'aucune immunité, il a pu se faire contaminer dès son arrivée sur place par des porteurs sains.

Préventivement, il conviendrait de procéder à une mise en quarantaine des nouveaux arrivants, de tester et identifier les porteurs sains, et éventuellement de vacciner. La gestion de l'épidémie s'articule via un arrêt des mouvements d'aller et venue sur place, ainsi que le tri des chevaux malades et des chevaux sains avec isolement complet, du matériel différent pour chacun, et l'hygiène des manipulateurs (surtout les mains et les bottes, commencer par s'occuper des sains et finir par les malades, etc).

On considère que la maladie est terminée quand 3 tests à une semaine d'intervalle reviennent négatifs.

Franck Wrzoskiewicz
Docteur en Médecine vétérinaire.
Chaussée du Roeulx, 553/A - 7062 Naast
T. +32 477 766 001

DONNEZ UN NOUVEAU SOUFFLE À VOS IDÉAUX

AJOUTEZ UNE BONNE CAUSE À VOTRE TESTAMENT

Nous préférons éviter de penser au moment où nous ne serons plus là. Pourtant, il est sage d'y réfléchir. Dans un testament, vous pouvez indiquer la manière dont vous souhaitez personnellement faire bénéficier vos proches ainsi que les causes qui vous sont chères de votre patrimoine. Cela vous donne l'assurance que vos dernières volontés seront respectées et que vos biens seront utilisés comme vous l'entendez.

Outre la famille et les amis, vous pouvez également inclure une bonne cause dans votre testament. Vous pouvez ainsi donner à votre legs une destination particulière qui correspond à votre personnalité. Et faire quelque chose de durable pour un monde meilleur et plus beau.

Testament.be est la campagne de groupe qui rassemble plus d'une centaine de bonnes causes, notamment Help Animals. Elle veut briser le tabou qui entoure la rédaction d'un testament et sensibiliser les gens sur l'importance d'inclure une bonne cause dans ce dernier.

Afin de vous guider dans la législation sur les legs au profit d'une bonne cause, testament.be, en collaboration avec l'éditeur juridique La Charte, a publié un guide que vous pouvez obtenir gratuitement chez Help Animals.

Malheureusement, tout l'amour que nous pouvons porter à nos animaux ne suffit pas pour faire fonctionner nos refuges. Nourriture, soins, équipe de soigneurs,... tout cela coûte cher. Incluez Help Animals comme héritier dans votre testament et investissez dans un avenir meilleur pour les animaux. Nous consacrons l'entièreté de votre héritage à nos refuges. Vos dons sont notre seul soutien.

Ensemble, offrons une nouvelle et belle vie à nos amis à quatre pattes.

Contactez notre Présidente **Stéphanie Devis** en toute confiance par mail à s.devis@helpanimals.be ou successions@helpanimals.be

HelpAnimals.be
ASBL
VZW

TESTAMENT.BE

LES ANIMAUX DANS LA CONSTITUTION BELGE

D'aucuns peuvent légitimement se poser la question de savoir pourquoi il est important d'inclure la protection et le bien-être animal dans la Constitution belge. Pour certains, c'est primordial, pour d'autres, cela semble superflu, d'autant plus que l'État fédéral et les Régions ont légiféré dans ce sens au cours des dernières années.

Un peu d'histoire

En juillet 1830, après avoir chassé les Hollandais, un gouvernement provisoire proclame l'indépendance de la Belgique et confie aussitôt à un comité central la rédaction d'une Constitution qui légitimera les fondements et l'organisation politique et administrative du nouvel État. Elle garantit la liberté, l'égalité des Belges, hommes et femmes, devant la loi, protège la propriété privée, garantit la liberté de culte, de la presse aussi et organise les institutions indispensables au bon fonctionnement du royaume. Elle n'a fait l'objet que de peu de révisions entre 1831 et 1960. Depuis, il y a eu les différentes réformes de l'État qui ont mené à la Belgique que nous connaissons aujourd'hui.

La Constitution

Elle représente la norme juridique suprême et, à ce titre, bénéficie d'une valeur juridique supérieure à toutes les normes subordonnées, qu'elles soient fédérales ou régionales. Ceci implique l'annulation des actes législatifs ou administratifs qui y contreviennent. En clair, toute loi ou décret jugé contraire à la Constitution se voit invalidé. Elle symbolise également la stabilité et la durabilité, ce qui, d'un point de vue politique, est loin d'être négligeable. C'est la raison pour laquelle sa révision n'est rendue possible que moyennant le respect d'une procédure longue et stricte, ce qui garantit la pérennité de notre État de droit.
Les animaux sont-ils dignes de figurer dans le texte juridique hiérarchiquement le plus élevé du royaume ?
Oui, de toute évidence. Ils bénéficieraient d'un sérieux renforcement juridictionnel dont la portée permettrait une meilleure protection juridique et une application obligatoire plus rigoureuse au niveau des décisions judiciaires liées à la maltraitance animale. La reconnaissance légale des animaux en tant qu'êtres sensibles serait entérinée de manière claire et indiscutable pour l'ensemble du territoire belge.

Aujourd'hui, les opposants se comptent essentiellement dans les rangs de ceux qui craignent l'interdiction de certaines pratiques (l'abattage sans étourdissement sur le territoire bruxellois, notamment) ou la disparition de privilèges, comme la chasse, entre autres, car en contradiction avec les textes de la Constitution.

Concrètement, où en est-on ?

La procédure de révision a été enclenchée en 2023. Elle prévoit un ajout à l'actuel article 7bis qui définit les obligations de développement social et économique qui incombent à l'État et aux Régions.

Voici le contenu de ce rajout : « Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'État fédéral, les Communautés et les Régions veillent à la protection et au bien-être des animaux en tant qu'être sensibles ».
La procédure de révision prévoit une approbation du texte par le Sénat et par la Chambre des représentants, ensuite. Le Sénat l'a approuvé en séance plénière le 24 novembre 2023. Première étape réussie donc. Il reste maintenant aux députés à faire de même. Le problème est que le sujet divise et que le temps presse. Dans le cadre des élections du 9 juin prochain, les Chambres seront dissoutes vraisemblablement au début du mois de mai 2024. Il ne reste dès lors aux députés que peu de temps pour voter la révision. Compte tenu des agendas politiques et de l'existence d'autres dossiers « sensibles », il y a peu de chances de voir nos députés procéder à ce vote dans les délais. De plus, la tentation est grande pour laisser ce vote à la charge des Chambres nouvellement constituées.

Au sein des Régions, la situation n'est pas réellement meilleure… En Région wallonne, le Code du bien-être animal voté en octobre 2018 est entré en vigueur au 1er janvier 2019. En Région Bruxelles Capitale, un projet de Code a été présenté à la fin de l'année 2023 par le Ministre Clerfayt, mais son application n'a pas encore été votée définitivement. En Région flamande, le projet de Code présenté en juillet 2023 par le Ministre Ben Weyts n'a pas encore été voté définitivement, lui non plus. Indéniablement, si la situation s'améliore, elle s'enlise aussi, même si la problématique de la protection et du bien-être animal fait partie des préoccupations de notre temps. Avec certitude, les animaux méritent d'être protégés constitutionnellement parce qu'ils font partie intégrante de l'environnement mais aussi pour le rôle bénéfique qu'ils jouent pour l'être humain et son écosystème.

Christian De Meyer

PRIX : 1,50 €

Help Animals

ANDERLECHT

203 rue Bollinckx
1070 Anderlecht
T. 02/523.44.16

Ouvert du Lun. au Ven.
de 13h à 17h

Sam. de 11h à 12h30
et de 13h à 17h

(fermé les dimanches et jours fériés)

(HK30230346)

BRAINE-LE-CHÂTEAU

10 rue du Bois d'Apechau
1440 Braine-le-Château
T. 02/204.49.50

Ouvert tous les jours
de 13h à 17h

(Sauf les dimanches et jours fériés)

(HK30224417)

www.helpanimals.be

info@helpanimals.be - blc@helpanimals.be

facebook.com/helpanimals.be

instagram.com/helpanimalsasbl